

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le



ID: 025-212500482-20220316-2022DEC01-AU

## Décision du Maire N° 01/2022

Nos réf : /HT/DB/MCR

# <u>Objet</u> : Avenant au contrat de prêt n° 08752156 avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

#### Le Maire de la Commune de Bayans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 (Sous-Préfecture le 11 septembre 2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire (ainsi que son premier adjoint) est (sont) autorisée (autorisés) à procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

#### **DECIDE**

**Article 1**<sup>er</sup>: d'accepter l'offre d'avenant au contrat de prêt n° 08752156 émise par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté le 11 février 2022, qui modifie le taux d'intérêt et par voie de conséquence le montant des échéances et le coût global du prêt, aux conditions suivantes :

### Conditions initiales:

- Type de prêt : échéance constante ;
- Devise : euro ;
- Capital emprunté : 255 000.00 €;
- Taux fixe: 1,35%;
- Échéance : annuelle ;
- Première échéance : 2018 Dernière échéance : 2032 ;
- Durée totale: 15 ans (180 mois);
- Montant de l'échéance : 18 893,41 € ;
- Frais de dossier : néant ;
- Montant des intérêts : 28 401,15 €;
- Coût global de l'emprunt : 283 401.15 €.







Conditions après entrée en vigueur de l'avenant :

- Type de prêt : échéance constante ;

- Devise : euro ;

- Capital restant dû au 31/12/2021 : 191 933.53 €;

Taux fixe: 0.95 %;Échéance: annuelle;

- Durée totale: 15 ans (180 mois);

- Montant des échéances : 18 893,41 € (de 2018 à 2021) puis 18 458.74 € (de 2022 à 2032) ;

- Frais de dossier : néant ;

- Coût global de l'emprunt après entrée en vigueur de l'avenant : 278 619.78 €.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 11 février 2022

Noderan

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID: 025-212500482-20220316-2022DEC01-AU

La Maire, Sophie RADREAU



